

Mesdames, Messieurs,
Chers amis,

Je m'appelle Orlando Balaş et j'enseigne l'allemand à l'université d'Oradea, en Roumanie. En même temps, je suis écrivain, militant civique et écologiste. Permettez-moi de vous introduire à la situation actuelle du peuplement forestier de Roumanie.

La Roumanie possède environ 6.250.000 ha de forêts. En d'autres termes, 27% du territoire du pays est boisée. La Roumanie se situe ainsi sous la moyenne européenne qui est de 30% de surface boisée par pays. En plus, en Roumanie, la quantité et la qualité des forêts sont en chute libre depuis 1989.

Avant le communisme, en 1948, la Roumanie possédait environ 6.486.471 ha de forêts. Environ 1.942.000 ha appartenaient à l'Etat et 2.097.276 ha à des privés, personnes physiques et juridiques confondues. Par ailleurs, 681.197 ha appartenaient aux communes et aux villes, 655.707 ha à des coopératives, 467.605 ha à des Eglises et monastères et 125.628 ha à des fondations. Le reste relevait d'autres propriétaires ou administrations.

L'Etat communiste a nationalisé le peuplement forestier, tantôt en confisquant, tantôt en offrant des dédommagements, en fonction de différentes lois. Suivant le recensement de 1948, pendant les 41 ans de régime communiste, la surface boisée de Roumanie a été réduite à 6.367.660 ha, dont 6.249.000 ha constituaient des forêts à proprement parler. D'un point de vue global, l'Etat communiste a préservé le patrimoine forestier. La réduction de la surface boisée à l'époque communiste est due surtout à l'industrie du bois. Les forêts étaient administrées par l'Etat et leur exploitation relevait des Entreprises Forestières d'Exploitation et de Transport (IFET).

Suite au changement du régime politique, en 1990 la législation a ouvert la voie à la rétrocession des forêts, à leur restitution aux propriétaires privés. La loi 18/1991 permettait la rétrocession de surfaces d'un maximum d'un demi-hectare. Cependant, cette loi a été modifiée plus tard, ce qui a permis de rétrocéder des surfaces bien plus amples. La loi 1/2000 permet des rétrocessions jusqu'à 50 ha et la loi 247/2005 ouvre la voie aux rétrocessions intégrales (*restitutio in integrum*). Ces lois sont le résultat d'un lobbysme soutenu de la part des anciens grands propriétaires. Ceux-ci vivent à l'étranger, mais désirent exploiter „leurs” forêts dans un minimum de temps et en maximalisant les profits. Ainsi le prince Dimitrie Sturdza a réobtenu 26.000 ha de forêts qu'il exploite intensivement à titre privé.

L'affaiblissement de l'autorité étatique et la croissance de la corruption dans la justice et dans l'administration ont permis une série de rétrocessions illégales et l'exploitation sauvage des forêts par les privés: suite aux rétrocessions, la surface boisée administrée par l'Etat a été amputée de 3.029.000 ha. La Cour des Comptes de Roumanie estime qu'une surface de 561.000 ha de forêts à été rétrocédée de manière illégale, sur la base de faux.

Alors qu'en 1948, 2.846.000 ha de forêts appartenaient à des personnes physiques ou juridiques privées, après 1990 les demandes de rétrocession couvrent 3.421.000 ha, c'est-à-dire 575.000 ha de plus que ceux qui, avant 1948, appartenaient à des privés. Il ne faut non plus oublier que nombre de propriétaires d'avant le communisme n'ont pas eu d'héritiers, que l'Etat communiste a acquis une partie des forêts en fonction de lois internationalement reconnues, dont les lois punissant les criminels de guerre et que quantité d'expropriés ont reçu des dédommagements pour les forêts nationalisées. Par ailleurs la loi ne permet pas de rétrocéder les forêts qui, avant mille neuf cent quarante huit, appartenaient à des sociétés commerciales.

Suivant certaines sources de l'Office National des Forêts roumain, 80% des forêts administrées par des privés ont été abattues ou ont été exploitées bien au-delà des limites imposées par la loi. Il en va ainsi d'un certain Mihai Paşcovici qui, aidé d'ouvriers, a coupé en une seule nuit les 30% de forêts, qu'il venait de réobtenir. Il a été condamné avec sursis. Ainsi, d'immenses

surfaces boisées sont rasées par leurs propriétaires ou par des bandes organisées de voleurs de bois, qui bénéficient de la protection des institutions étatiques.

Dans mon roman *La Muette*, que j'écris sur les déboisements, je cite un autre exemple : dans une localité du département de Suceava, au nord de la Roumanie, 240 ha de forêts de hêtre ont été coupées entre 2002 et 2003 par les habitants des villages voisins, protégés par la police locale et l'administration départementale. A certains moments, plus de 700 personnes ont participé en toute tranquillité à ces coupes : non seulement ils étaient protégés par la police, mais en plus avertis qu'on avait porté plainte contre eux. Les sylviculteurs et les ouvriers du bois de Roumanie appellent la forêt « la muette », puisqu'elle ne crie pas lorsqu'on l'abat.

Bien que les autorités prétendent que ces problèmes surviennent surtout dans les forêts rétrocédées aux privés, les vols de bois et l'exploitation au-delà des limites légales ont lieu aussi dans les forêts domaniales : or cette situation est tolérée voire encouragée par les autorités. Certaines personnalités du domaine forestier estiment même que seule la moitié du bois coupé en Roumanie l'est de façon légale.

Les malfaiteurs peuvent agir sans craindre les autorités. Les gendarmes, qui sont les seuls à pouvoir faire face à la mafia du bois, n'ont plus le droit d'effectuer des contrôles. Ils ont été remplacés par les autorités forestières, les municipalités et la police locale, qui se laissent corrompre. Les amendes pour délits forestiers ne représentent qu'un mince pourcentage des sommes gagnées en vendant le bois des coupes illégales.

Les départements les plus atteints par les déboisements sont les départements de Harghita et de Covasna, au cœur de la Roumanie et le département de Maramureș, au nord du pays. Tout semble indiquer que c'est l'actuel Ministre de la Défense, Mircea Dușă, qui dirige la mafia du bois dans le département de Harghita. Par ailleurs, dans cette zone ce sont les politiciens hongrois de Roumanie, qui sont impliqués dans le vol de bois. Le plus connu de ces politiciens est Attila Verestoy, dit « Chereștoy », c'est-à-dire « bille de bois » et surnommé encore « la tronçonneuse de Dieu », à l'instar du roi hun Attila qui était « le fouet de Dieu ».

Par conséquent, même si les données officielles n'admettent qu'une faible réduction de la surface boisée de Roumanie, la quantité et la qualité du peuplement forestier ont été énormément réduites ces derniers 23 ans, avec de graves conséquences pour l'habitat naturel roumain et la vie des hommes et des animaux. Les surfaces des parcs naturels, où l'exploitation du bois est interdite, sont réduites d'année en année. De 2008 à 2012, les zones protégées ont perdu ainsi 380.000 ha.

La Roumanie est un grand exportateur de bois. En 2011, le pays a exporté presque 5.000.000 de tonnes de bois et de produits ligneux, surtout dans les pays arabes, en Turquie, en Chine et au Japon. Les plus grands importateurs européens de bois roumain sont l'Italie, l'Autriche, la Hongrie et l'Allemagne.

Vu que le prix du bois brut a constamment augmenté, les compagnies forestières ont accru le volume des coupes, afin de réaliser des profits de plus en plus importants. Les champions du domaine sont les compagnies autrichiennes Schweighofer și Egger. Schweighofer Holzindustrie détient quatre sites de traitement du bois à Sebeș, Comănești, Siret și Rădăuți. En plus, Schweighofer désire ouvrir un nouveau site dans le département de Harghita, ce qui serait l'arrêt de mort pour les forêts substituant dans cette zone. Dans sa seule implantation de Rădăuți, Schweighofer traite 1.500.000 de mètres cubes de bois par an, alors que les limites légales pour les coupes sont de 16-17.000.000 de mètres cubes par an pour toute la Roumanie.

Ces dernières années la Roumanie a vu différents projets de production d'énergie électrique et thermique non-écologiques. A côté de centaines de microcentrales hydrauliques où des conduites en béton canalisent les cours d'eau pour une production électrique « verte » ridicule, on a construit des centrales à biomasse dont les principaux promoteurs ont été les grandes compagnies forestières comme Schweighofer, qui peuvent ainsi mettre à profit leurs restes de bois comme combustibles. La centrale de Rădăuți, une propriété de Schweighofer, produit 22

mégawatts d'énergie électrique et thermique par an. Vu que Schweighofer est ainsi producteur d'énergie soi-disant verte, la compagnie reçoit en plus des Certificats verts, ce qui rend l'affaire fort lucrative. Notons que d'autres centrales, telle celle de Bonțida, dans le département de Cluj, utilisent 100.000 tonnes de biomasse par an, restes de bois, brindilles, pailles et autres déchets agricoles confondus, qui remplacent le bois de chauffage.

En 2009, Schweighofer a voulu créer une centrale à biomasse dans ma ville natale, Oradea, le chef-lieu du département de Bihor. Le maire, dont j'étais à l'époque le conseiller environnemental, a rejeté le projet, en argumentant qu'une telle centrale constituerait une inconnue dans le calcul d'alimentation thermique de la ville. La compagnie autrichienne a reconnu vouloir exploiter les forêts de Bihor pour faire fonctionner la centrale à biomasse. Il était donc plus qu'évident que l'énergie produite par la centrale n'aurait pas été verte mais au contraire aurait nuit à l'écosystème. Rejeté à Oradea, le projet a été accepté à Beiuș, une petite ville située à soixante kilomètres d'Oradea, qui est entourée de forêts qui alimentent la centrale. Schweighofer déclare exploiter exclusivement le volume de bois fixé par la loi. Cependant, si Schweighofer utilise au maximum les ressources légalement disponibles dans une région donnée, cela signifie que les autres industries et personnes privées qui exploitent le bois doivent procéder à des coupes illégales, ce qui mène inévitablement au déboisement.

En mars 2011, le Conseil local d'Oradea a approuvé à l'unanimité un projet qui lui a été présenté la première fois au début de la même séance par l'un des maires adjoints. Par un contrat, dont les clauses étaient confidentielles, la ville s'associait à une compagnie non nommée, qui devait ouvrir une centrale à biomasse d'une capacité de 10 mégawatts d'énergie électrique et thermique. L'investissement s'élevait à 15.000.000 d'euros. Le mémorandum avancé était rédigé à la hâte, dans un roumain et un anglais bourrés de fautes, pleins d'arguments populistes qui présentaient le projet comme un pas vers une ville plus verte et indépendante sur le plan énergétique. Mes anciens collègues de la municipalité m'ont fait savoir que la compagnie envisageait d'exploiter en premier lieu le bois des forêts des marges de la ville. J'ai entrepris alors de faire pression sur le maire en lui expliquant que ce projet, nuisible pour la ville, allait annuler l'effet positif de toutes les autres réalisations du maire. Ensemble avec une biologiste reconnue, Madame Anna Marossy, nous avons commencé une pétition pour bloquer le projet. Nous avons récolté presque 700 signatures et avons déclenché un grand scandale médiatique, de sorte que le maire a organisé un débat public sur ce sujet.

A ce débat ont participé également les représentants de la compagnie autrichienne RES. Je leur ai demandé quel combustible ils comptaient utiliser. Leur réponse était : les brindilles et le bois mort des forêts. Je leur ai demandé alors quels volumes de bois mort ils comptaient trouver dans les forêts de l'ouest du pays. Ils ont répondu : « Des quantités suffisantes pour 3 à 5 ans. » Or il est évident qu'aucune compagnie n'investirait 15 millions d'euros dans une centrale dont la durée de vie ne serait que de 3 à 5 ans. Je leur ai demandé encore comment ils comptent s'assurer que le bois qu'ils utilisent ne provient pas de forêts vivantes et comment ils veulent éviter le déboisement. Ils ont répondu qu'ils achèteraient le bois par une compagnie intermédiaire qui prendrait soin de ces problèmes et que cela ne les regardait pas, qu'il faudrait m'adresser à la compagnie respective. Or cette compagnie n'existait pas encore! J'ai demandé alors la permission de vérifier l'activité de cette compagnie. Le maire adjoint m'a refusé cette permission et l'a accordée à la biologiste précitée, qui, à l'époque, avait 80 ans, et à un jeune politicien lequel se déclarait écologiste et était en affaires avec la municipalité!

Suite à ce débat public et suite à la pétition, la municipalité n'a plus donné aucune réponse officielle, bien que la loi les oblige à répondre aux pétitions dans un intervalle de 30 jours. Pourtant, le projet a été tacitement abandonné. Il se peut que la compagnie autrichienne se soit retirée après s'être rendu compte de l'hostilité de l'opinion publique. D'autre part, dès ce moment, la stratégie énergétique de la ville d'Oradea a changé : la municipalité soutient maintenant le passage du charbon au gaz pour chauffer la ville. Par ailleurs, dans les environs d'Oradea, les politiciens ont approuvé quelques projets d'exploration et d'exploitation de gaz de schiste, qui pourraient approvisionner cette centrale. Les habitants d'Oradea protestent contre l'exploitation du gaz de schiste depuis mars deux mille treize : à ce moment, le gouvernement a établi des avis pour ces projets.

Comme vous le savez, depuis le premier septembre, une autre série de manifestations ont lieu dans toute la Roumanie : des dizaines de milliers de gens protestent contre le plus grand projet d'exploitation minière à base de cyanure de toute Europe : le projet minier de Roşia Montană a commencé par une concession accordée 1995 à un criminel condamné dans plusieurs pays, Frank Timiş, un ressortissant roumain. Ensemble avec d'autres escrocs dont Beny Steinmetz, qui était poursuivi par la police française, ils ont créé un emboîtement d'entreprises pour réaliser l'exploitation de l'or de Roşia Montană, entreprises dont la cadette est Roşia Montană Gold Corporation, dont le siège se trouve au Canada : ainsi, en cas de catastrophe écologique, les responsables ne pourraient pas être poursuivis.

Le projet s'étend sur 11.000 ha. Il prévoit le nivellement de 4 montagnes, la mutilation de 27 zones protégées, le défrichage de 255 cinq hectares de forêts, la démolition d'un 1000 de maisons, la création d'un cratère visible depuis la lune et d'un lac de cyanure de plus de 600 ha. Notons que le cyanure s'évapore à 28°C et que, porté par la pluie, il peut se répandre sur des surfaces étendues. L'Etat roumain ne gagnerait que 6 pourcents de la valeur de l'or et de l'argent ainsi obtenus, les autres métaux précieux exploités ne figurant pas dans le projet de contrat.

Il s'agit du plus grand cas de corruption en Roumanie depuis la chute du communisme : le projet est soutenu depuis 18 ans par les politiciens de premier rang de tous les partis, y inclus le président de la Roumanie et l'actuel premier ministre, qui agissent comme les représentants non du peuple mais d'une compagnie privée et qui brandissent la menace d'une amende de 4 milliards d'euros à payer si le projet n'aboutit pas. Il est évident que ce risque est inexistant, vu que le projet s'appuie sur des faux qui peuvent être démontés par la justice.

La compagnie a acheté le silence de la presse et a investi lourdement dans la publicité. Pourtant, le peuple s'est informé sur internet et a commencé à manifester dans tout le pays suite au projet de loi du 27 août, qui transgresse 22 lois ordinaires, constitutionnelles et environnementales tant roumaines qu'européennes afin d'arroger des droits spéciaux à Roşia Montană Gold Corporation.

Aux protestations contre le projet minier se joignent de plus en plus de voix qui demandent au gouvernement de changer son attitude face à l'environnement, au patrimoine naturel. Dans ma ville natale, à Oradea, nous avons demandé les changements suivants : l'abandon du projet de Roşia Montană, l'interdiction de l'exploitation minière à base de cyanure en Roumanie, l'interdiction de l'exploitation du gaz de schiste en Roumanie, l'abandon des projets de microcentrales hydrauliques, l'interdiction des OGM, la mise en place de mesures concrètes contre le déboisement, une réduction du volume de bois coupé et exporté et, en fin de compte, une clause constitutionnelle qui fait de la protection de l'environnement un devoir de l'Etat. Peut-être nos revendications et notre combat paraissent idéalistes, mais nous ne pouvons vaincre le mal, nous ne pouvons mettre fin à l'agression des industries nocives, nous ne pouvons avoir un monde meilleur, plus propre, si nous ne sommes pas idéalistes, si nous n'avons pas le courage de mener les combats qui sont à l'apparence perdus d'avance.

Je vous remercie de votre attention et je vous souhaite de gagner les batailles que vous livrez ici, en France!

orlando_balas@yahoo.com
orlandobalas.wordpress.com
0040-723-711990





